

Rapport résumé 2025





Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Malgré un environnement de marché complexe, la prévoyance professionnelle revient sur l'année 2025, durant laquelle les marchés financiers ont connu une précieuse phase d'accalmie. Cette stabilisation a permis de contrebalancer de façon importante les tensions géopolitiques persistantes et l'évolution de l'inflation, qui, cette année encore, ont largement marqué l'orientation stratégique des caisses de pensions.

Certes, les tensions géopolitiques et les droits de douane introduits par les Etats-Unis ont parfois entraîné des revers boursiers, mais grâce à notre structure de placement équilibrée ainsi qu'à une stratégie de placement largement diversifiée, à une gestion cohérente des risques et à une gouvernance clairvoyante, nous avons réalisé un rendement total réjouissant de 8.1 % (moyenne).

Nous sommes ainsi parvenus à enregistrer une performance constante malgré les fluctuations des marchés et à consolider la confiance des personnes assurées chez nous.

A la fin de l'année, le degré de couverture était passé à 128.98 %, ce qui nous a permis de renforcer encore notre base financière solide. Cette évolution positive nous permet d'octroyer aux personnes assurées actives une rémunération attrayante de 3.50 %, tout en garantissant la sécurité des rentes à long terme.

Au-delà des chiffres, 2025 a été une année de préparation stratégique. Dans l'optique du passage à l'autonomie totale à partir de 2026, nous avons affiné nos processus internes, optimisé la gestion de la politique de placement et renforcé nos structures de gouvernance. Assumer l'entière responsabilité en matière des placements et des risques constitue pour nous une étape importante qui consolide notre autonomie et renforce ainsi notre performance à long terme.

Pour nous, une prévoyance fiable est bien plus qu'une stabilité financière. C'est promettre d'apporter de la sécurité, d'offrir une orientation et d'instaurer la confiance. Pour cette raison, nous attachons une grande importance à une communication claire et à un soutien personnalisé afin que les personnes assurées chez nous soient bien informées et couvertes à chaque étape de leur vie.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au succès de la caisse de pensions ASMPP/feuisse, à savoir les collaboratrices et collaborateurs, les employeurs affiliés ainsi que les personnes assurées chez nous. Grâce à votre engagement et à votre confiance, nous resterons, aujourd'hui comme pour les générations futures, une œuvre de prévoyance solide, consciente de ses responsabilités et fiable.

Jörg Bürgi
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2025 en CHF	Au 31.12.2024 en CHF
Placements	480'930'897.11	426'499'297.65
Liquidités	81.44	10'307.10
Créances et prêts	16'172'278.67	11'821'635.55
Titres	464'758'537.00	414'667'355.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	-	-
Placements auprès de l'employeur	-	-
Immeubles	-	-
Autres placements	-	-
Compte de régularisation actif	4'323'795.50	3'780'958.05
Actifs provenant de contrats d'assurance	259'025'768.00	260'254'383.00
Actifs	744'280'460.61	690'534'638.70

Passifs	Au 31.12.2025 en CHF	Au 31.12.2024 en CHF
Engagements	205'590.60	365'111.40
Prestations de libre passage et rentes	107'988.15	7'100.10
Banques / Assurances	-	-
Autres engagements	97'602.45	358'011.30
Compte de régularisation passif	108'179.00	39'879.40
Réserves de cotisations de l'employeur	5'711'694.08	5'969'017.43
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	5'711'694.08	5'969'017.43
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	-	-
Provisions non techniques	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	572'364'938.75	554'794'579.10
Capitaux de prévoyance des actifs	220'991'646.75	213'754'177.10
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	55'131'398.00	44'740'298.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	259'025'768.00	260'254'383.00
Provisions techniques	37'216'126.00	36'045'721.00
Réserves de fluctuation de valeurs	80'703'456.00	75'463'159.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	85'186'602.18	53'902'892.37
Situation en début de période	53'902'892.37	16'136'653.88
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	-	-
Excédent de produits / charges	31'283'709.81	37'766'238.49
Passifs	744'280'460.61	690'534'638.70

	01.01.–31.12.2025	01.01.–31.12.2024
	en CHF	en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	36'983'617.80	37'248'406.96
Cotisations des salariés	16'313'117.75	16'509'437.15
Cotisations des employeurs et des indépendants	16'704'733.35	16'949'730.60
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	-1'261'925.65	-1'020'517.15
Primes uniques et versements supplémentaires	3'692'966.35	3'450'553.50
Cotisations d'assainissement salariés	-	-
Cotisations d'assainissement employeurs	-	-
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	976'699.00	803'830.15
Subsides du fonds de garantie	558'027.00	555'372.71
Prestations d'entrée	15'861'861.91	17'052'577.35
Apports de libre passage	15'143'241.31	16'454'487.40
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	-	-
– Réserves de fluctuation de valeurs	49'902.60	-
– Fonds libres	-	-
Versements anticipés EPL / divorce	668'718.00	598'089.95
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	52'845'479.71	54'300'984.31
Prestations réglementaires	-33'215'765.15	-31'477'920.25
Rentes de vieillesse	-10'058'444.50	-9'090'643.15
Rentes de survivants	-1'818'996.70	-1'809'417.10
Rentes d'invalidité	-2'436'207.25	-2'496'155.85
Autres prestations réglementaires	-	-
Prestations en capital à la retraite	-18'654'928.25	-16'609'438.55
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-247'188.45	-1'472'265.60
Prestations de sortie	-25'556'494.06	-24'925'597.70
Prestations de libre passage en cas de sortie	-24'400'507.66	-21'656'438.55
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	-	-
Versements anticipés EPL / divorce	-1'155'986.40	-3'269'159.15
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-58'772'259.21	-56'403'517.95
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	-18'513'748.00	-19'241'145.50
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	6'725'747.65	3'600'446.40
Charges / produits de liquidation partielle	-	-
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	-10'391'100.00	-11'683'059.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	-1'170'405.00	4'305'764.00
Rémunération du capital épargne	-13'963'217.30	-15'680'983.90
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	285'226.65	216'687.00
Produits de prestations d'assurance	19'929'986.15	21'917'723.40
Prestations d'assurance	13'321'663.15	14'220'516.40
Part d'excédents provenant des assurances	6'608'323.00	7'697'207.00

	01.01.–31.12.2025 en CHF	01.01.–31.12.2024 en CHF
Charges d'assurance	-6'452'918.95	-7'574'576.45
Prime d'assurance	-5'925'686.30	-6'612'705.75
– Primes de risque brutes	-5'125'286.70	-5'764'597.90
– Primes pour frais de gestion	-800'399.60	-848'107.85
Apports uniques aux assurances	-280'294.00	-712'477.00
Cotisations au fonds de garantie	-246'938.65	-249'393.70
Résultat net de l'activité d'assurance	-10'963'460.30	-7'000'532.19
Résultat net des placements	48'738'898.24	47'999'992.18
Résultat des liquidités	0.05	22'267.13
Résultat des créances et prêts	3'834.45	4'008.00
Résultat des titres	50'039'817.19	49'216'376.15
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	-	-
Résultat des placements auprès de l'employeur	-	-
Résultat des immeubles	-	-
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-0.15	-15.00
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-27'903.30	-30'000.10
Frais de gestion de fortune	-1'276'850.00	-1'212'644.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques	-	-
Autres produits	24'888.65	21'746.03
Produits de prestations fournies	-	-
Autres produits	24'888.65	21'746.03
Autres charges	-3'993.65	-13'092.20
Frais de gestion	-1'272'326.13	-1'003'057.33
Administration générale	-1'207'242.58	-936'553.68
Frais de marketing et de publicité	-1'139.15	-
Activités de courtage	-20'460.00	-17'110.00
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-39'262.40	-44'992.65
Autorités de surveillance	-4'222.00	-4'401.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	36'524'006.81	40'005'056.49
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	-5'240'297.00	-2'238'818.00
Excédent de produits / charges	31'283'709.81	37'766'238.49

Forme juridique et but

La Caisse de pensions ASMPP/feusuisse est une oeuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis (UID: CHE-107.813.246) a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'oeuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

Organe suprême, direction et droit de signature

La commission d'assurance paritaire de l'oeuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

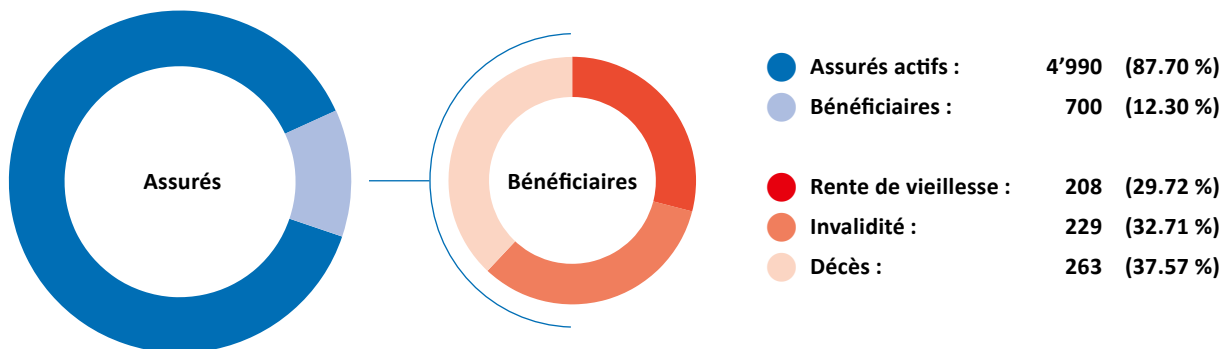
	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Bürgi Jörg	Président	Représentant des empl.	2024-2028
Campanello Bruna	Vice-présidente	Représentant des sal.	2024-2028
Farner Thomas	Membre	Représentant des sal.	2024-2028
Farrér Corsin	Membre	Représentant des empl.	2024-2028
Giovannelli Vincenzo	Membre	Représentant des sal.	2024-2028
Kund Corinne	Membre	Représentant des empl.	2024-2028
König Michael	Membre	Représentant des empl.	2024-2028
Liebi Hanspeter	Membre	Représentant des empl.	2024-2028
Sabbadini Susanna	Membre	Représentant des sal.	2024-2028
Taha Ibrahim	Membre	Représentant des sal.	2024-2028

Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation des arts et métiers suisses Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern
Contact	031 379 42 42 ak105@ak105.ch
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses Directeur de la Caisse de pensions : Adrian Mast
Droit de signature	L'oeuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires²

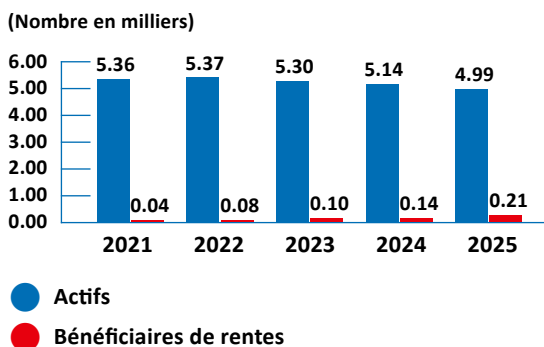


25.5
Assurés actifs, par rente de vieillesse¹

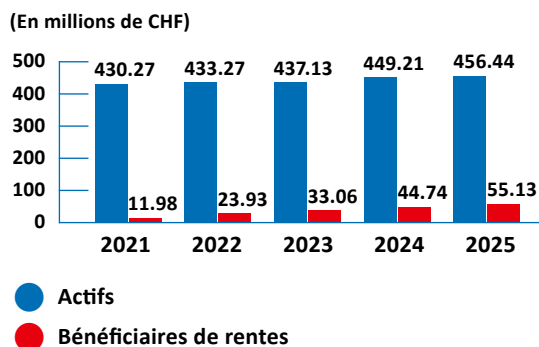
8.1 %
Rendement net sur le total du bilan

742
Entreprises

Structure actifs/ bénéficiaires de rentes³



Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes³

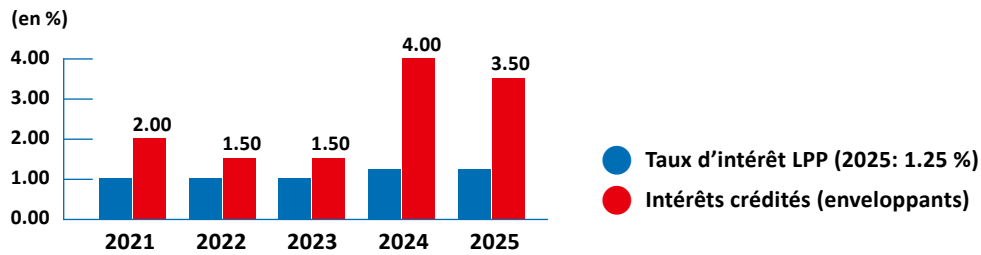


¹ ne comprend que les rentes de vieillesse autonomes

² le total des bénéficiaires de prestations (rentes de vieillesse autonomes, invalidité et décès) comprend également les rentes pour enfants et les rentes d'orphelins

³ ne comprend que les engagements liés aux rentes gérées de manière autonome

Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2025, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 3.50 % (année précédente 4.00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoit de vieillesse.

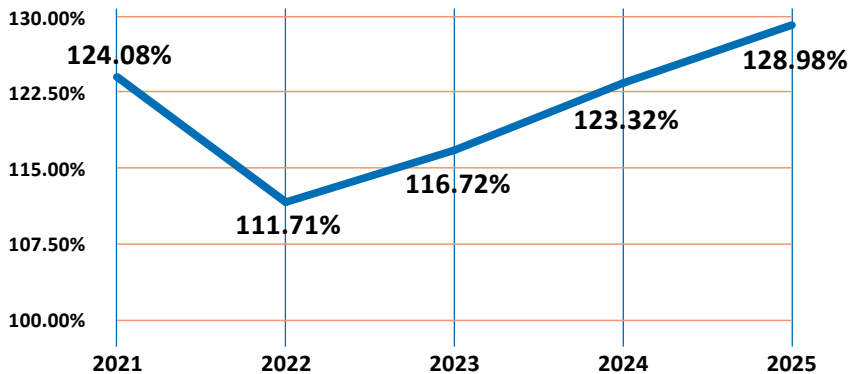
Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) ont été convertis en rentes à un taux de conversion de 5.00 % pour l'année 2025. Pour les femmes (âge terme 64+3), le taux s'élevait à 4.887 %. La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 345'235'557

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 111'208'399



Degré de couverture au 31.12.

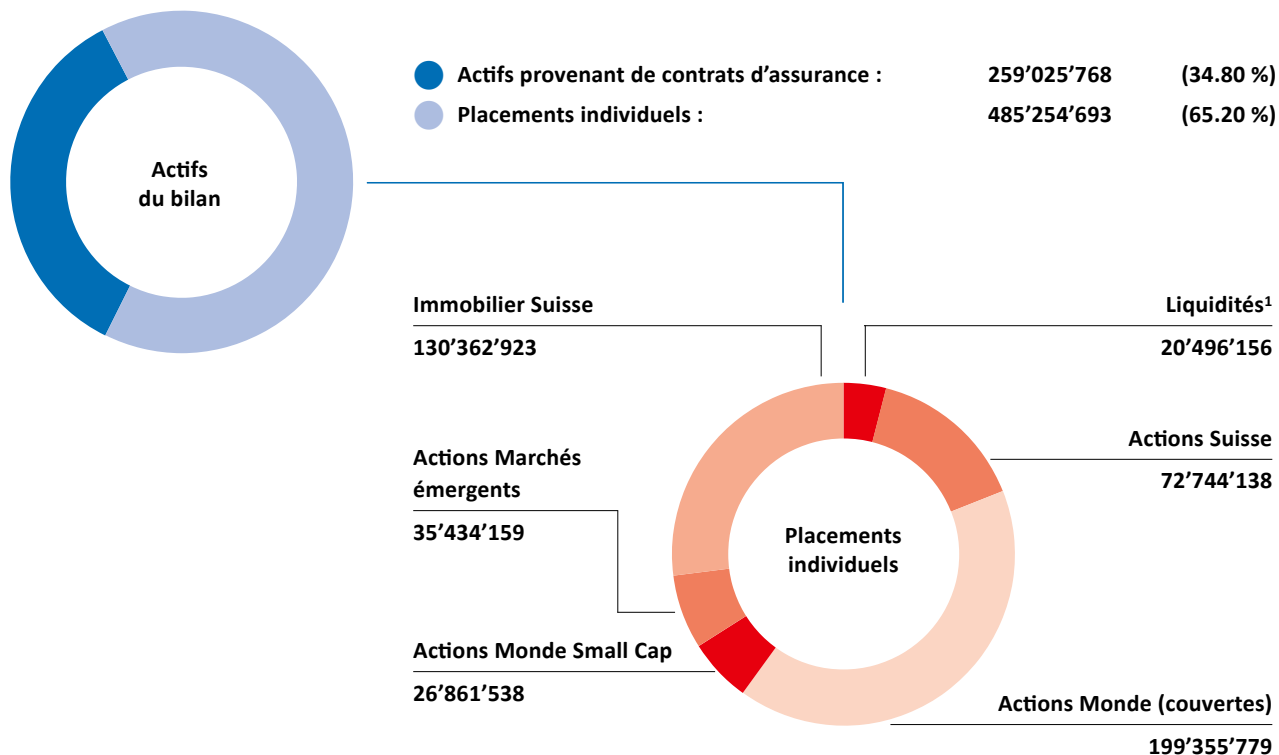


100 %
 Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

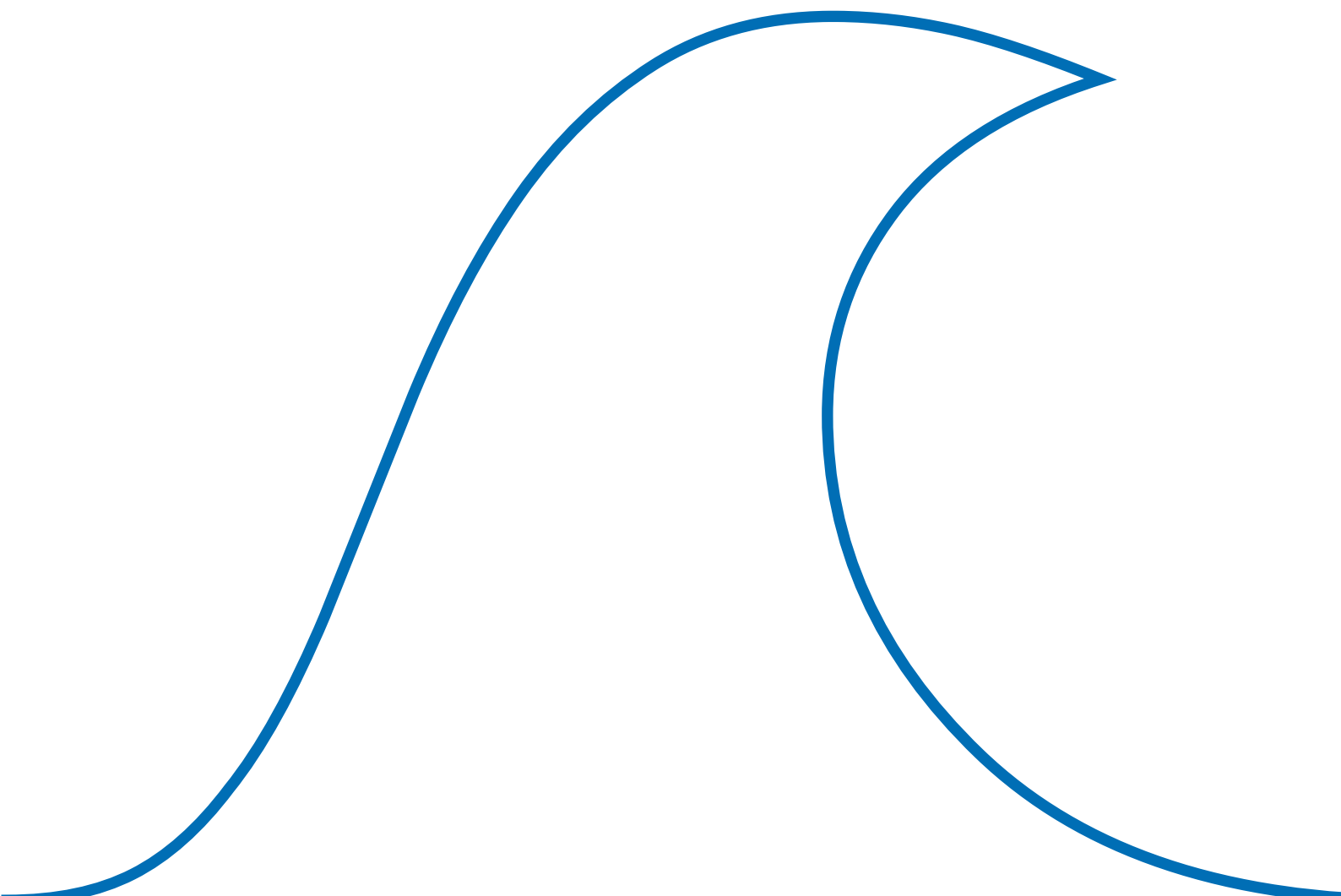
100 %
 Transparence des coûts

0.27 %
 Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 744'280'461



¹ y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements



Caisse de pensions ASMPP/feusuisse

Brunnmattstrasse 45 | Postfach | 3001 Bern
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch
www.ak105.ch



Pensionskasse SMGV/feusuisse
Caisse de pensions de l'ASMPP/feusuisse
Cassa pensione ASIPG/feusuisset

